

Un nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ)

QUOI ?

Dans la filière qualifiante, l'apprentissage de tous les métiers **commencera en 4^e année**.

POUR QUI ?

Pour tous les élèves issus d'une troisième année générale ou qualifiante (technique ou professionnelle) y compris les élèves de l'enseignement en alternance.

POURQUOI ?

Etant donné la complexité croissante et la multiplication des métiers, leur apprentissage demande une préparation plus importante. Il était donc utile de commencer la formation en 4^e. Sans attendre l'arrivée du tronc commun, le parcours PEQ adopte une nouvelle approche pédagogique. Il est désormais le même pour toutes les options de l'enseignement qualifiant.

COMMENT ?

Le parcours commencera donc en 4^e. Après celle-ci, une première évaluation de l'adaptation au métier sera réalisée pour vérifier si le jeune est bien orienté. Une réorientation sera donc toujours possible en début de 5^e.

Le parcours se prolongera en 5^e et 6^e pour déboucher sur un **certificat de qualification (CQ)**.

Le CQ sanctionnera la réussite de l'élève dans l'apprentissage d'**un métier**. Le CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) pourra être attribué en fin de 6^e TQ ou de 7^e P.

3 années de formation pour un métier, ponctuées d'épreuves.

